



Déclaration d'achèvement des travaux

Par **pagan_old**, le **26/10/2007** à **15:24**

j'ai acheté un appartement neuf celui-ci est en location .Les levées de réserve non jamais été fini (2 ans).J'ai attendu réclamer par lettre recommandée.Puis j'ai dû louer parce que l'agence de location avait trouvé un locataire .Du coup j'ai craqué et fait les travaux joint de carreaux plafond à cause d'un dégât des eaux etc...Mais ce n'est pas une préoccupation par rapport aux autres propriétaires...rnrnLe vrai problème est qu'il m'a installé des volets roulants électriques dont je n'ai jamais signé le bon de commande ni donné d'avance et averti par téléphone que je n'en voulais pas à cause du devis élevé .Le constructeur m'a quand même installé les volets roulants électrique et il m'a mis la pression par téléphone lors de la remise des clés.Du coup j'ai fait noter au procès verbal qu'il me démonte les mécanismes et moteur électrique et me remet les manivelles .rnrnAprès deux ans je n'ai pas payé les volets roulants électriques en contrepartie des levées de réserve je trouve cela après tout équitable pour les deux parties.rnrnMais bémol je n'ai pas le papier de déclaration d'achèvement de travaux .Je pense que le constructeur l'a envoyé aux impôts .Je ne veux plus avoir affaire avec eux ce sont excusés moi de la formule mais de sacrés margoulin. rnrnQu'est-ce que je risque juridiquement ? Puis je revendre mon bien sans problème? rnrnMerci Maître pour votre réponse